

Réponses aux questions diverses SNUipp-FSU

1) 1 PES a demandé à bénéficier de l'indemnité selon l'arrêté de 2006. Sa demande est en cours de traitement.

2) Voici les demandes de reclassement :

- PES:0

- T1 : 7

- T2 : 3

- T3 : 1

Toutes ces demandes sont en cours de traitement.

3) PES : Il y a eu 2 démissions chez le PES temps plein. (aucune chez les mi-temps).

Aucune information sur les titularisations et le nombre de PES en difficulté : Les titularisations se décident et sont validées en commission de jury fin juin ou début juillet.

4) Mouvement et postes des PES :

Sur les 148 PES, 3 feront leur année de formation sur Carcassonne, les 145 autres sur Montpellier. Le dispositif est reconduit à l'identique, soit 50 % en classe et 50 % à l'ESPE. Ils seront sur des supports de 50 % ou 2x25 %. S'il manque des supports, il n'y aura pas de support entier bloqué. Les affectations auront lieu le 7 ou 8 juillet.

5) INEAT-EXEAT PES :

L'administration nous explique que Madame le Recteur a la main mise sur ce dossier.

6) Remplacement :

cf compte rendu

7) Animations pédagogiques :

M Bost, l'IEN-A, nous explique qu'un IEN peut, s'il le désire ne proposer que 18 H d'animations pédagogiques, et par conséquent les rendre obligatoires.

8) Inspection :

M Bost partage notre constat et traitera de ce point lors du prochain CIEN (Conseil d'IEN)

9) Formation ASH :

DDEEAS : 1 départ prévu

DEPS : aucun départ de prévu

10) EREA :

Le CHSCT s'est déplacé sur l'établissement, le compte rendu est à venir.

Pour M Cambe, DAASEN, les difficultés existent et il en est conscient.

11) Permutations :

Sur le cas d'une collègue qui demandait les 800 points dans le cadre des permutations, Mme Lavaud-Charondière s'entretiendra avec le docteur Grimaldi afin d'obtenir des explications sur ce cas.

12) Allègement de service pour raison médicale :

Une circulaire est à paraître.

13) Pas encore de dates pour le Groupe de Travail. Le SNUipp avait demandé que ce GT soit

constitué de directeurs « experts ». Notre demande a été acceptée par l'administration.

14) SEGPA « mobile » :

Grâce à l'intervention du SNUipp, un courrier a été adressé au collègue qui sera rétabli dans son bon droit.

15) Accès à la Hors-Classe :

Il nous a été confirmé que les bonifications de barème liées à l'exercice en REP/REP+ seront conservées pendant 3 ans.